# Décrets, arrêtés, circulaires

# TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 10 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 21 février 2017 relatif aux règles d'organisation générale, à la nature et au programme des épreuves des concours de technicien principal de police technique et scientifique de la police nationale

NOR: INTC1924807A

Le ministre de l'action et des comptes publics et le ministre de l'intérieur,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 19 et 20 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 avril 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret nº 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2016-1677 du 5 décembre 2016 modifié portant statut particulier du corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 21 février 2017 modifié relatif aux règles d'organisation générale, à la nature et au programme des épreuves des concours de technicien principal de police technique et scientifique de la police nationale,

#### Arrêtent:

#### Art. 1er. – L'article 6 de l'arrêté du 21 février 2017 susvisé est ainsi modifié :

Il est ajouté un dernier alinéa ainsi rédigé :

- « Il peut être fait appel à d'anciens fonctionnaires retraités se prévalant de l'honorariat ayant occupé un emploi dans l'un des corps visés ci-dessus. »
- **Art. 2.** L'annexe I du même arrêté relative aux programmes des spécialités des concours de technicien principal de police technique et scientifique de la police nationale est ainsi modifié :
  - 1° Le programme de la spécialité chimie analytique est remplacé par les dispositions suivantes :
  - « PROGRAMME DE LA SPÉCIALITÉ CHIMIE ANALYTIQUE
  - I. Chimie générale.
  - A. Atomistique et liaison chimique :
  - structure de l'atome, masse atomique, isotopes, noyaux stables et radioactifs, radioactivité ;
  - modèle de Bohr, niveaux d'énergie, nombres quantiques, règles de remplissage des couches électroniques ;
  - familles d'éléments, construction de la classification périodique des éléments ;
  - énergie d'ionisation, électroaffinité, électronégativité, rayons ioniques, évolution de ces différentes grandeurs, pouvoir polarisant, polarisabilité;
  - modèle ondulatoire de l'atome, orbitales atomiques, recouvrement, orbitales moléculaires (LCAO), diagrammes des niveaux d'énergie dans les molécules diatomiques;
  - liaison chimique : nature et propriétés, liaison covalente, ionique, métallique et liaisons faibles ;
  - géométrie des molécules, VSEPR (Gillespie);
  - les états de la matière.
  - B. Chimie en solution:
  - équilibres acido-basiques ;
  - réactions d'oxydo-réduction ;
  - solubilité, systèmes biphasiques, coefficient de partage ;
  - réactions de précipitation ;
  - complexation.

#### II. - Chimie organique.

- Les liaisons chimiques du carbone.
- Formules développées isomérie plane stéréo-isomérie.
- Classement des réactions en chimie organique.
- Les principaux groupements fonctionnels : nomenclature, caractérisation.

#### III. – Chimie analytique.

#### A. - Techniques de base:

- concept de mole et équation chimique ;
- généralités sur les composés minéraux : nomenclature, combinaisons chimiques avec les éléments hydrogène et oxygène, hydroxydes, halogénures, nitrates, carbonates, sulfates - caractérisation ;
- les techniques: utilisation des balances, précision des mesures de volumes, préparation des solutions, dilutions, dosages volumétriques: (initiation aux dosages potentiométriques, pH-métriques, conductimétriques, d'oxydo-réduction, ionométriques).

#### B. – Méthodes séparatives :

1. Notions fondamentales: grandeurs fondamentales, partage, adsorption, échanges d'ions, interactions phases/solutés;

#### 2. Les techniques:

- cristallisation, distillations, extractions (liquide/liquide, liquide/solide), entraînement à la vapeur ;
- chromatographie sur couche mince;
- chromatographie en phase gazeuse (CPG) : technologie et paramètres opératoires ;
- chromatographie en phase liquide (HPLC) : technologie et paramètres opératoires ;
- chromatographie ionique;
- électrophorèse capillaire ;
- analyse qualitative et quantitative en chromatographie.

#### C. – Méthodes spectrales :

1. Notions fondamentales: interactions rayonnement - matière, loi de Beer-Lambert;

# 2. Les techniques :

- spectrométrie d'absorption de l'ultraviolet et du visible ;
- spectrométrie infrarouge et raman;
- spectrométrie de fluorescence X ;
- spectrométries d'absorption et d'émission atomiques ;
- spectrométrie de masse (simple ou en tandem);
- plasma par couplage inductif (ICP);
- fluorescence et chimiluminescence.

## D. - Méthodes couplées :

- chromatographie en phase gazeuse (CPG) couplée à la spectrométrie de masse (simple ou en tandem) ;
- chromatographie en phase liquide (HPLC) couplée à la spectrométrie de masse (simple ou en tandem) ;

# E. - Préparation des échantillons :

#### IV. - L'Hygiène et Sécurité en laboratoire.

Connaissance des sigles et des pictogrammes.

Risques rencontrés au laboratoire.

Equipements individuels et collectifs de sécurité.

V. - La démarche qualité au laboratoire. ».

2º Le programme de la spécialité identité judiciaire est remplacé par les dispositions suivantes :

### « PROGRAMME DE LA SPÉCIALITÉ IDENTITÉ JUDICIAIRE

I. – Méthodologie de gestion de scène d'infraction.

Les différents niveaux de scène d'infraction (niveau 1 et 2).

La préservation des traces et indices.

Les protocoles d'intervention.

La prise en compte de la scène d'infraction.

La recherche et la matérialisation des traces et des indices.

La fixation des lieux.

Le prélèvement des traces et indices.

Le dossier technique de scène d'infraction – CRIM'IN.

Le cas particulier de la tuerie de masse ou multi-sites.

Rôle du coordinateur de police technique et scientifique - Rôle du manager PTS.

II. - Photographie.

La lumière.

L'appareil photographique (composition, fonctionnement, supports d'enregistrement).

Les différents appareils photographiques utilisés en IJ.

Les éclairages (naturel, artificiels : flash, filtres, luminescence).

La photographie judiciaire (sur les différents types de scènes d'infraction - en studio).

Systèmes de reproduction panoramique.

III. – Plan.

Les différentes catégories de plan.

Les techniques de levée de cotes.

L'établissement du plan de scène d'infraction.

IV. – Dactyloscopie.

Généralités.

Le dessin épidermique.

Les classes de forme.

Les points caractéristiques.

La démonstration d'identité.

#### Les traces papillaires :

- généralités;
- recherche et révélation des traces papillaires ;
- le prélèvement d'objets porteurs de traces papillaires ;
- doctrine en matière de révélation de traces papillaires.
- V. Signalisation.

Le cadre juridique.

Le processus et les documents relatifs à la signalisation des individus.

GASPARD NG - Les bornes de signalisation.

Le signalement descriptif.

Le relevé des empreintes papillaires digitales et palmaires.

La photographie signalétique.

Le prélèvement buccal (kit FTA).

Le prélèvement d'odeurs corporelles.

Les fichiers informatisés d'identification.

VI. - Prélèvement des traces et indices.

Méthodologie des prélèvements.

Conditionnement.

Conservation.

Possibilités d'exploitation, compatibilité et séquences de traitement.

VII. – CRIM'IN.

Scène liée à la délinquance de masse.

Scène délictuelle & criminelle. ».

- 3° Le programme de la spécialité informatique développement logiciel est remplacé par les dispositions suivantes :
  - « PROGRAMME DE LA SPÉCIALITÉ INFORMATIQUE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL
  - I. Informatique générale.
  - A. Architecture des systèmes :
  - Codage de l'information;
  - Architecture matérielle (microprocesseur, mémoire, bus) ;
  - Périphériques et connectiques.
  - B. Architecture physique et logique des réseaux :
  - Topologie des réseaux ;
  - Ethernet et TCP/IP (adresses IP et masque de sous-réseau) ;
  - IPv4et Ipv6;
  - Services réseaux (Web, DHCP, DNS, Spanning tree,...);
  - Commutation et VLAN;
  - Routage (routeurs, interfaces virtuelles, routage, NAT/PAT...).

- C. Algorithmie et programmation :
- Programmation objet, procédurale et évènementielle ;
- Fonctions et procédures ;
- Langage de script.
- D. Base de données :
- Administration de bases de données relationnelles ;
- Langage SQL: Administration, Manipulation, Interrogation.
- E. Domaines complémentaires :
- Droit de l'informatique ;
- Informatique et liberté;
- Sécurité informatique.
- II. Développement.
- A. Environnement et test :
- Test unitaire;
- Test d'intégration;
- Processus de compilation et génération d'un programme exécutable ;
- Environnement de développement (éditeur, versionning);
- Méthodes de gestion de projet.
- B. Programmation objet:
- Classes, héritages, polymorphisme, surcharge;
- Réutilisation, patterns.
- C. Méthodes et analyse :
- Modélisation des données ;
- Modélisation des objets ;
- Modèle MVC.
- D. Programmation Web et webservices. ».
- 4º Le programme de la spécialité informatique systèmes et réseaux est remplacé par les dispositions suivantes :
- « PROGRAMME DE LA SPÉCIALITÉ INFORMATIQUE SYSTÈMES ET RÉSEAUX
- I. Informatique générale.
- A. Architecture des systèmes :
- Codage de l'information;
- Architecture matérielle (microprocesseur, mémoire, bus);
- Périphériques et connectiques.
- B. Architecture physique et logique des réseaux :
- Topologie des réseaux ;
- Ethernet et TCP/IP (adresses IP et masque de sous réseau) ;
- Ipv4 et Ipv6;
- Services réseaux (Web, DHCP, DNS, Spanning tree...);
- Commutation et VLAN;
- Routage (routeurs, interfaces virtuelles, routage, NAT/PAT...).
- C. Algorithmie et programmation :
- Programmation objet, procédurale et évènementielle ;
- Fonctions et procédures ;
- Langage de script.
- D. Base de données :
- Administration de bases de données relationnelles ;
- Langage SQL: Administration, Manipulation, Interrogation.
- E. Domaines complémentaires :
- Droit de l'informatique ;
- Informatique et liberté;
- Sécurité informatique.
- II. Systèmes et réseaux

- A. Administration des systèmes :
- Administration des utilisateurs et des ressources (Active directory et Linux) ;
- Administration des systèmes de messagerie ;
- Virtualisation des systèmes (serveurs et clients);
- Script systèmes (DOS, shell Linux, PowerShell);
- Déploiement, installation et maintenance d'un poste de travail ;
- Maintenance des serveurs et des systèmes (Microsoft, Linux).
- B. Sécurité et performances des réseaux :
- Antivirus et mises à jour ;
- Continuité de service et tolérance de panne ;
- Cluster à basculement :
- Cluster de répartition de charge ;
- Qos et Voip;
- Relais DHCP.
- C. Supervision, sécurité et réseaux locaux :
- Surveillance des éléments actifs du réseau ;
- Routage dynamique;
- Stockage réseau (DAS, NAS, SAN);
- Sauvegarde et restauration;
- Contrôle des accès (Pare feu, VPN, DMZ, accès distants, portail captif);
- Authentification. »
- **Art. 3.** L'annexe III du même arrêté relative aux rubriques du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est ainsi modifiée :
  - 1º Au deuxième alinéa, les mots « ou de femme mariée » sont supprimés.
  - 2º Les mentions auxquelles il est renvoyé par l'astérisque sont remplacées par les dispositions suivantes :
- « (\*) Le dossier de RAEP et le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur les sites internet du ministère de l'intérieur www.lapolicenationalerecrute.fr et sur le site www.devernirpolicier.fr ».
  - Art. 4. Les présentes modifications prennent effet à compter du concours ouvert au titre de l'année 2020.
- **Art. 5.** Le directeur central du recrutement et de la formation de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 septembre 2019.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur du recrutement
et des dispositifs promotionnels,
A. WINTER

Le ministre de l'action et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice des compétences et des parcours professionnels,
C. LOMBARD